

N° 224 – Mai 2022 – [www.bourgneuf73.fr](http://www.bourgneuf73.fr)

**RÉSULTATS DES ÉLECTIONS A BOURGNEUF**

1 <sup>er</sup> Tour	2 <sup>nd</sup> Tour
Inscrits : 519 Votants : 416 (80%) Blancs et nuls : 6 (1%) Exprimés : 410  LE PEN : 158 MELANCHON : 72 MACRON : 65 ZEMMOUR : 27  DUPONT AIGNAN : 20 - PECRESSE : 19 - JADOT : 17 - LASSALLE : 17 - ROUSSEL : 6 - ARTHAUD : 3 - POUTOU : 2	Inscrits : 519 Votants : 399 (76.87%) Blancs et nuls : 36 (10%) Exprimés : 363 (- 47)  LE PEN : 236 (65%) MACRON : 127 (35%)  Le Pen : + 78 voix Macron : + 62 voix 17 votants en moins

**Pour rappel les élections Législatives auront lieu les Dimanches 12 et 19 Juin**

**L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES EST ENCORE POSSIBLE**

**Jusqu'au 4 Mai** en ligne sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)

**Jusqu'au Vendredi 6 Mai 2022** à la mairie en remplissant un formulaire

**COMMÉMORATION DU 8 Mai**

**Cette année les 3 monuments de la commune seront honorés**



Barouchat 10h 45

La Grande Croix d'Aiguebelle 11h

Bourgneuf 11h 30

## Compte-rendu du conseil municipal du 11 Avril 2022

<u>Présents</u>		
Nicole BOUVIER	Christophe RUSPINI	Alain VIOUX
Joël TRUCHET	Aurélia MILETTO	Dominique BÉCU
Sylvie PLOTTIER	Jean-Louis LORANS	Anne PÉPIN
	Amandine REVET	

  

<u>Excusés</u>	<u>POUVOIRS</u>	<u>Secrétaire de séance</u>
Andgel BOISSON      Estelle FERLIN	Natacha HÉRON à Christophe RUSPINI	Christophe RUSPINI
Natacha HÉRON      Thierry LANDAZ	Thierry LANDAZ à Nicole BOUVIER	
Georges PEREIRA		

### I - BUDGET 2021

#### 1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

A l'unanimité, **M. Christophe RUSPINI, adjoint aux finances est élu Président de séance.**  
Il présente les résultats suivants :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Excédent 2020 reporté :	263 193.15 €	Excédent 2020 reporté :	54 724.68 €
Montant des recettes :	891731.93 €	Montant des recettes :	267 676.03 €
Montant des dépenses :	578 538.78 €	Montant des dépenses :	239 675.35 €
		<b><u>Excédent 2021 :</u></b>	<b><u>82 725.35 €</u></b>
		Restes à réaliser en dépenses :	545 760.50 €
		Restes à réaliser en recettes :	80 000.00 €
Excédent 2021 : 576 801.90 €		Déficit global 2021 : 383 037.15 €	
<b>Soit un excédent général définitif de 193 764.75 €</b>			

En Investissement, les 545 762,50 € de restes à réaliser (dépenses engagées mais payées sur 2022), correspondent à de la maîtrise d'œuvre et travaux de rénovation de l'église, maîtrise d'œuvre et études complémentaire des travaux de réhabilitation et d'extension de la maison médicale, l'acquisition d'un aspirateur à feuilles ainsi qu'une nouvelle tondeuse autoportée ainsi des frais d'actes notariés ou administratifs.

Les restes à réaliser en recettes d'investissement, pour un montant de 80 000,00 €, correspondent à une subvention octroyée par l'État pour les travaux de rénovation de l'église. D'autres demandes de subvention sont en cours d'instruction pour lesquelles la commune n'a pour l'instant reçu aucune réponse.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire sort de la salle pour le vote de ce Compte Administratif 2021. Celui-ci est voté à l'unanimité.

## 2 - COMPTE DE GESTION 2021

Le Compte de Gestion 2021 de la trésorerie de La Rochette, dont les résultats sont strictement identiques à ceux du Compte Administratif, est aussi voté à l'unanimité.

## 3 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

**Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'affecter au budget primitif 2022 :**

➤ **383 037,15 € en excédents de fonctionnement capitalisés** pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à l'aide d'un titre de recettes

➤ **193 764,75 € en résultat de fonctionnement reporté**, en recettes de fonctionnement.

## 5 - VOTE DU BUDGET 2022

Le budget voté à l'unanimité, s'équilibre en recettes et en dépenses (réelles et ordres) à :

➤ Fonctionnement : 1 080 000 € dont 193 764,75 € d'excédent antérieur 2021 reporté en recettes

➤ Investissement : 1 105 000 € dont 383 037,15 € de déficit global d'investissement 2021 reporté (82 725,35 € d'excédent de clôture, 80 000 € de restes à réaliser en recettes et 545 762,50 € de restes à réaliser en dépenses).

A l'investissement, les principales recettes et dépenses sont ventilées ainsi :

### Recettes d'investissement :

◆ Excédent investissement 2021 :	82 725 €	
◆ Virement de la section de fonctionnement	438 000 €	<b>(autofinancement 2022)</b>
◆ Excédent de fonctionnement :	383 037 €	(pour combler le déficit d'investissement 2021).
◆ FCTVA	57 800 €	
◆ Taxes d'urbanisme :	2 437 €	
◆ Subventions :	140 000 €	

### Dépenses d'investissement :

◆ Remboursement du capital d'emprunt :	0 €	<b>(Pas d'emprunt en cours)</b>
◆ Dépôts et cautionnements reçus :	2 000 €	

### Chapitre 21 : immobilisations corporelles (hors opérations) : 103 000 €

◆ Terrains nus :	5 000 €	
◆ Terrains de voirie :	10 000 €	
◆ Autres bâtiments publics pompiers)	32 600 €	(rénovation toiture ancien local
◆ Installation de voirie :	37 000 €	(panneaux + nouveaux WC publiques)
◆ Matériel roulant :	4 900 €	
◆ Autres matériel et outillage :	13 500 €	

Chapitre 23 : immobilisations corporelles (hors opérations) : 101 800 €

♦ Compte 2313 « Immos en cours-constructions » : 51 800 €

♦ Compte 2315 « Immos en cours-travaux » : 50 000 €

Chapitre 23 : immobilisations corporelles (avec opérations) : 882 479 €

♦ Opération « Travaux à l'église » : 382 104 € RAR compris

♦ Opération « Maison médicale » : 500 375 € RAR compris

NB : RAR = Restes à réaliser.

## I-2) VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2021

Les communes doivent voter leur taux de TFB (Taxe sur le Foncier Bati) et TFNB 2022, en tenant compte des taux de référence et du transfert de fiscalité du département.

En effet, la compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales est réalisée par transfert de l'ex-part départementale de taxe foncière bâtie. Ce transfert a été réalisé par cumul du taux de TFB (Taxe sur le Foncier Bati) voté en 2020 par la commune avec celui voté en 2020 par le département (soit 11,03 % pour la Savoie) pour former le taux de référence de TFB 2021 figurant sur l'état 1259.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient à 76.11% le taux pour le FNB (Foncier Non Bati), et maintient à 29.05% le Taux sur le Foncier Bâti.**

## II - PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE SAISONNIER

Afin d'aider l'agent technique pour les espaces verts et la voirie, Mme le Maire propose que le conseil municipal l'autorise à recruter, pour cet été, un agent non titulaire à temps complet pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent dans les conditions fixées par la loi.

Comme les années précédentes il s'agit de pourvoir à un besoin saisonnier lié au surcroît de travail dû à l'entretien des espaces verts et au remplacement de l'agent technique titulaire pendant ses congés d'été.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide** de créer cet emploi saisonnier d'agent technique polyvalent possible du 01 mai au 31 octobre 2022, pour 35h par semaine, rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux et autorise Mme le Maire à procéder au recrutement et à signer le contrat de travail et les documents afférents.

## III - SECRÉTARIAT DE MAIRIE MUTUALISÉ AVEC CŒUR DE SAVOIE

A la demande de plusieurs communes, cœur de Savoie a créé un poste de **secrétaire de mairie mutualisé** et a procédé à son recrutement.

Ce poste, en complément des actions menées par le Centre de Gestion de la Savoie (CGS), a vocation à répondre à un besoin ponctuel, urgent et impérieux (ex : faire les déclarations

mensuelles), en cas de défaillance imprévue du secrétaire en poste (accident, maladie...), et de ce fait interviendra prioritairement dans les collectivités où le secrétaire est seul. Son poste sera basé à la Communauté de Communes qui sera son employeur, et il pourrait être envisagé de former cette personne sur les dossiers techniques ou relativement rares (urbanisme, comptabilité des communes, subventions spéciales...).

Le tarif forfaitaire a été fixé à 250€ (versé à Cœur de Savoie) par jour complet. La signature de la convention permet, si besoin, l'intervention de ce secrétaire de mairie « dépanneur » dans des délais très brefs et en toute sécurité juridique pour la collectivité bénéficiaire.

A l'unanimité le conseil municipal approuve cette convention de recours à la mission de secrétariat de mairie mutualisé, et autorise Mme le Maire à la signer.

#### IV – POINT SUR LES TRAVAUX

##### 1 – ÉGLISE :

Les travaux intérieurs ont été retardés (3 semaines), car suite à la découverte de peinture au plomb, une entreprise spécialisée a dû intervenir.

Sur le toit, l'entreprise RENAUD qui est intervenu a été contrainte de changer une besace et un caniveau non prévus au marché, occasionnant un avenant de 2 850€ approuvé par le conseil à l'unanimité.

##### 2- MAISON MÉDICALE :

L'architecte du cabinet ATEAM, M. Nicolas DEBROSSE viendra prochainement présenter au conseil l'avant- projet.

##### 3 – TOILETTES PUBLIQUES :

Les anciens WC publics ont été démolis. Jérémie AILLOUD de l'entreprise *Les Pierres Du Béton* doit effectuer le génie-civil : reprise des réseaux, installation des réservations et d'une nouvelle dalle. M CHEVRAY de l'entreprise d'électricité KIF'ELEC a préparé les branchements. Début Mai le nouvel édicule sera installé.

#### V – DÉNOMINATION DES VOIES ET ESPLANADES SUR ALP'ARC

Suite à l'extension de la zone ALP'ARC le conseil municipal a accepté, la demande du syndicat mixte, de dénommer la voie principale « rue **Pierre MONTAZ** ».

Le SMAI propose 2 autres noms pour les esplanades latérales : François JANEX et Armand ALLAMAND afin de maintenir une référence au développement économique local.

**François JANEX**, pionnier local en hydro-électricité a construit en 1910 une petite centrale électrique (toujours en activité après une modernisation 1965) à Chamoux sur Gelon sur le Nant de Montendry. Ce village a été l'un des premiers doté de l'électricité en Combe de Savoie.

**Armand ALLAMAND** reprit le moulin de Chamoux sur Gelon alimenté par le Nant de Montendry à la fin du XXème siècle et créa une fabrique de pâtes alimentaires exploitée jusqu'aux années 50. Elle fût ensuite vendue aux Etablissements Chiron de Chambéry.

Mme Le Maire propose également le nom de **Gaston MEURIER**, (proche de François JANEX), concepteur de la centrale ainsi que du moulin de Villard-Léger remis en activité récemment. Cet électricien avait par ailleurs de solides attaches sur Bourgneuf.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces 3 propositions.

#### VI – SDES : ADHÉSION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ 2024-2026

Depuis 2015 Bourgneuf adhère au groupement de commande coordonné par le SDES (Syndicat D'Électrification de la Savoie) pour l'achat d'électricité pour ses besoins propres. Ce groupement permet par la mise en concurrence, d'obtenir des tarifs plus avantageux.

La convention arrivant à échéance, son renouvellement est proposé pour 2024 à 2026.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, et Mme le Maire autorisée à signer.

#### VII – CCCDS : APPROBATION DE LA CANDIDATURE TZCLD

La Communauté de communes Cœur De Savoie s'est portée candidate à une opération Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, en partenariat avec Pole Emploi sur 21 communes entre Bourgneuf et Val Gelon - La Rochette.

L'objectif de cette opération est de développer, avec les demandeurs d'emploi eux-mêmes, des activités utiles mais non concurrentielles aux emplois existants dans le cadre d'EBE (Entreprise à But d'Emploi), pour permettre aux chômeurs d'accéder par la suite à un emploi classique en CDI (Contrat à Durée Indéterminée) adapté à leur besoin.

A la majorité (9 voix pour et 3 abstentions), le conseil municipal approuve et soutient cette opération menée par Cœur de Savoie et pilotée par un Comité Local pour l'Emploi (CLE).

#### VIII – QUESTIONS DIVERSES

##### ➤ PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE (CCCS) :

La CCCS a engagé une réflexion globale identifiant les enjeux des 15 années à venir afin de réussir la transition sociale et environnementale : services (aux personnes âgées, jeunesse, scolaires), agriculture, alimentation, déplacements, énergie, gestion de l'eau, des déchets...

L'occasion est donnée de ne pas « subir des décisions venues de plus haut » mais d'en décider ensemble lors de groupes de travail en faisant valoir nos préoccupations, nos ambitions citoyennes, nos propositions...

Mme Le Maire invite chaque conseiller à participer aux groupes de travail prévus.

##### ➤ HAIES

Pour la sécurité de tous, il est rappelé que les haies ne doivent pas déborder sur le domaine public et gêner la circulation des piétons, des cyclistes ou des véhicules.

##### ➤ SIGNALISATION

La signalisation a été dernièrement complétée par de nouveaux panneaux et d'autres seront installés prochainement.

➤ **ASSOCIATION BOURGNEUF – CULTURE – LOISIRS**

L'association étant historiquement et fonctionnellement liée à la vie communale, chacun est invité à participer à l'assemblée générale du BCL le 15 Avril à la salle des fêtes.